

Le comité d'entreprise a souscrit une
CONVENTION
D'ACCOMPAGNEMENT
au profit des salariés
avec un cabinet d'avocats.

Vous pouvez poser à ce cabinet
toutes les questions de **DROIT SOCIAL** ou
de **DROIT PRIVÉ** auxquelles vous êtes confrontés.

TÉLÉPHONE : 01 48 96 14 48
E-MAIL : cabinet@jdsavocats.com

(Si votre question est urgente, merci de doubler votre mail par un appel)

MERCI DE PRÉCISER IMPÉRATIVEMENT :

- le nom de votre entreprise et de l'établissement auquel vous êtes rattaché
- un numéro de téléphone (portable de préférence) pour être joint rapidement
- l'objet de la demande avec son degré d'urgence